

Communiqué de presse (22 août 2019)

Liaisons lacustres transfrontalières sur le lac Léman

Le Canton de Vaud et les collectivités françaises coopèrent pour améliorer la desserte lacustre

La collaboration franco-suisse pour la gestion à long terme des liaisons lacustres sur le lac Léman est officiellement en place, après la signature d'une convention de coopération entre le Canton de Vaud et les partenaires français concernés. Cette nouvelle dynamique ouvre la voie à l'achat de deux nouveaux bateaux et au doublement des cadences et de la capacité sur la ligne Lausanne-Evian début 2022. Sur les rives françaises, des projets sont en cours pour améliorer la chaîne de transport et faciliter l'accès aux débarcadères. En favorisant le transport lacustre pour les déplacements entre les deux rives du Léman, les autorités franco-suisse apportent une réponse concrète et durable aux enjeux climatiques et environnementaux.

Réunis aujourd'hui à Evian-les-Bains, la Conseillère d'Etat en charge des infrastructures Nuria Gorrite et son collègue Conseiller d'Etat en charge des finances et des relations extérieures Pascal Broulis, ainsi que Mme Josiane Lei, Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) et M. Jean Neury, Président de Thonon Agglomération, ont annoncé la signature d'une convention de coopération entre le Canton de Vaud et les partenaires français. Ce document acte pour le long terme l'engagement des autorités des deux pays à définir conjointement et de manière coordonnée l'offre de transport public sur le lac Léman, dans le cadre d'une structure partenariale transfrontalière. Un dialogue et des échanges auront lieu annuellement pour décider des développements et du niveau de service sur les lignes actuelles qui relient Lausanne à Evian-les-Bains et Thonon-les-Bains, ainsi que Nyon à Yvoire.

Dans la droite ligne du protocole d'accord signé en mai 2018, la convention établit aussi le principe d'une répartition du déficit d'exploitation des lignes lacustres transfrontalières – environ 4 millions de francs par an aujourd'hui - à parts égales entre la France et la Suisse (Canton de Vaud et Confédération).

Cette nouvelle dynamique ouvre la voie aux développements, très attendus, de l'offre sur les lignes de la CGN et au renouvellement progressif de la flotte de bateaux, aujourd'hui vieillissante. Les autorités vaudoises et françaises ont en effet validé la commande groupée de deux nouveaux bateaux. Le premier viendra améliorer les déplacements des quelque 1'200 pendulaires qui embarquent chaque jour sur la ligne N1 entre Lausanne et Evian-les-Bains. Ce bateau moderne d'une capacité de 700 places sera à la fois performant et écologique. L'appel d'offres international lancé par la CGN est en cours. Sa mise en service planifiée début 2022, en plus du bateau « Léman », permettra l'ajout de 7 allers-retours quotidiens entre Evian-les-Bains et Lausanne. Avec deux bateaux, la cadence aux heures de pointe passera de 80 minutes à 45 minutes et ce sont deux fois plus de places assises qui seront offertes aux voyageurs

Le deuxième nouveau bateau est destiné à assurer à l'horizon 2023 les liaisons entre Lausanne et Thonon-les-Bains. Il offrira davantage de places et de confort sur cette ligne en venant

Communiqué de presse (22 août 2019)

remplacer le bateau « Ville de Genève », lequel sera affecté sur la N3 entre Nyon et Yvoire, offrant ainsi également une augmentation de capacité sur cette ligne.

Ces améliorations de l'offre seront combinées, côté français, à des projets de développement des lignes, des infrastructures d'accès et de l'offre en transports publics fluviaux ou de mobilité en général. La ville d'Évian-les-Bains a en effet engagé une réflexion sur la reconfiguration de ses quais. Au-delà d'un parking sous-terrain, c'est tout le front de lac et le bas de la ville qui seraient revus, entre stationnement, circulation et voiries, en articulation avec l'ensemble de l'offre de mobilité sur le territoire, tout en donnant une plus grande place aux piétons. La ville prévoit également la construction d'un parking d'au moins 200 places de stationnement à proximité de la gare, dans le cadre de l'arrivée de la liaison ferroviaire «Léman Express» fin 2019.

Sur Thonon Agglomération, la création de véritables pôles d'échanges multimodaux est progressivement engagée pour accompagner également cette nouvelle offre : les travaux sont lancés dans le périmètre de la gare de Thonon-les-Bains, et seront prochainement programmés dans les secteurs des gares de Bons-en-Chablais et Perrignier. La Ville de Thonon-les-Bains projette également la réalisation d'un P+R souterrain dans le secteur du port de Rives afin de faciliter l'accès à l'embarcadere

Enfin, la CCPEVA et Thonon Agglomération travaillent à la mise en place de nouveaux schémas de transport urbain et interurbain à l'horizon 2021. Ces projets proposeront des circuits et horaires modifiés et cadencés aux besoins actuels, toujours dans cette même logique de multiplier l'offre multi modale. Entre Thonon-les-Bains et Genève, en lieu et place de la ligne de cars transfrontalière T71, des aménagements visant à la mise en service d'un BHNS (bus à haut niveau de service) vont notamment être créés, afin d'augmenter la vitesse commerciale de la ligne.

Tous ces développements doivent permettre d'augmenter la part modale du transport public pour les déplacements entre les deux rives du Léman, moyen efficace pour diminuer les nuisances environnementales et répondre aux enjeux climatiques. On estime en effet qu'un voyageur faisant le trajet entre Évian-les-Bains et Lausanne génère 30 fois moins d'émission de CO2 à bord d'un bateau qu'à bord d'une voiture.

Près de 2 500 voyageurs empruntent chaque jour les lignes lacustres transfrontalières, soit 1,25 million de personnes par année, avec une progression annuelle de 4 % attendue ces prochaines années.

Lausanne, Evian, Thonon le 22 août 2019

Renseignements complémentaires :

Canton de Vaud : DIRH, Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, +41 21 316 70 01 ; DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, +41 21 316 20 01

France : Josiane Lei, présidente de la Communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance (CCPEVA), + 33 4 50 74 57 85 ; Jean Neury, président de Thonon Agglomération, + 33 4 50 31 25 00